

# Gradation des mesures à mettre en place par la RPA (excluant les unités de soins) dans un contexte de pandémie COVID-19

## Table des matières

Liste des documents de référence :.....	1
Définitions et abréviations.....	2
En tout temps.....	3
Dès la présence d'un cas (résident ou TdeS) .....	5
Critère de rétablissement des résidents Se référer à l'annexe 2 de la DGCRMAI-004.....	8
Milieu en surveillance .....	9
Milieu en éclosion Le document de référence est la directive ministérielle DGCRMAI-005.....	10
Éclosion non contrôlée .....	14

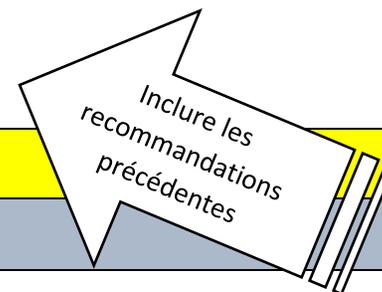
## Liste des documents de référence :

- (MSSS) [DGCRMAI-003.REV1](#) Directive pour l'utilisation judicieuse des APR N95 en lien avec la directive de la CNESST
- (INSPQ) [Gestion des aires communes et du covoiturage des travailleurs en milieux de soins](#)
- (MSSS) [DGCRMAI-004.REV2](#) Directive concernant la gestion des cas et des contacts dans les milieux de vie, réadaptation et d'hébergement
- (MSSS) [DGAPA-010.REV2](#) Directives pour prévenir le déconditionnement chez la personne âgée en contexte de pandémie
- (INSPQ) [Prise en charge des travailleurs de la santé en milieu de soins](#)
- (MSSS) [DGSP-018.REV9](#) Directive sur la levée de l'isolement des travailleurs de la santé des établissements du réseau de la santé et des services sociaux
- (MSSS) [Hygiène et salubrité dans les milieux de vie RPA, RI et CHSLD](#)
- (MSSS) [DGCRMAI-005](#) Directive pour la gestion d'éclosion COVID-19 à appliquer dans les milieux de soins (hors milieux de soins aigus), de réadaptation et de vie

<b>Définitions et abréviations</b>	
<b>Milieu en surveillance</b>	Le milieu est en surveillance lorsque 5% des résidents (minimum de 2 résidents) ou 15 résidents sont atteints de la COVID-19 dans un intervalle de 14 jours, selon la 1 <sup>re</sup> situation à être atteinte.
<b>Milieu en éclosion</b>	Le milieu est en éclosion lorsque 10 % des résidents ou 25 résidents sont atteints de la COVID-19 dans un intervalle de 14 jours, selon la 1 <sup>re</sup> situation à être atteinte.
<b>Milieu mixte</b>	<p>Pour les milieux présentant une mixité de clientèles (clientèle non regroupée géographiquement), les mesures doivent être adaptées, mais selon le contexte d'éclosion, celles-ci pourraient être modulées par l'équipe PCI ou la DSPu.</p> <p>Ce sont les directives les plus restrictives qui s'appliquent si la clientèle partage le même espace. Par exemple, tous les résidents d'un étage comportant des places de RI-SAPA et des places de RPA seront gérés comme s'ils habitaient dans une RI-SAPA; le présent document ne s'appliquerait donc pas pour cet étage.</p>
<b>RPA</b>	Résidence privée pour aînés. À noter que les unités de soins en RPA ne sont pas visées par ce document.
<b>SHA</b>	Solution hydroalcoolique
<b>TdeS</b>	Travailleurs de la santé
<b>Unité locative</b>	Réfère à la chambre, l'appartement ou le studio
<b>Unité de vie</b>	Réfère aux milieux de vie ou étages avec chambres et espaces communs partagés (toilette, salon, salle à manger, etc.).

En tout temps	
Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
<b>Pour les résidents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir le respect de la distanciation d'un mètre.</li> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir l'hygiène des mains.</li> <li><input type="checkbox"/> S'assurer du port du masque lors des déplacements et dans les aires communes.</li> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir l'autosurveillance des symptômes.</li> <li><input type="checkbox"/> Dépister les résidents symptomatiques.</li> </ul>
<b>Pour les travailleurs de la santé (TdeS)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Faire l'autosurveillance des symptômes.</li> <li><input type="checkbox"/> Revoir la formation PCI : les mesures de PCI et les étapes du port et retrait des ÉPI.</li> <li><input type="checkbox"/> Porter le masque N95 selon les recommandations de la <a href="#">DGCRMAI-003</a>. S'assurer d'avoir eu un test d'étanchéité (fit test) pour choisir le masque adéquat.</li> <li><input type="checkbox"/> Effectuer des audits : hygiène des mains, port et retrait des ÉPI et désinfection des petits équipements.</li> <li><input type="checkbox"/> Respecter la distanciation et le port du masque.</li> <li><input type="checkbox"/> Aménager les salles de pause pour favoriser la distanciation et limiter le nombre de personnes en même temps dans la salle (ex. plexiglass).</li> <li><input type="checkbox"/> Encourager le personnel à remettre son masque après l'alimentation et l'hydratation.</li> <li><input type="checkbox"/> Instaurer des horaires de pause/repas pour réduire les contacts.</li> <li><input type="checkbox"/> Limiter la nourriture à la salle de pause ou la salle à manger. L'hydratation est permise si la distanciation est respectée sur le lieu de travail.</li> </ul>

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
<b>Suite...</b> <b>Pour les travailleurs de la santé (TdeS)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Encourager le personnel à se changer à l'arrivée et au départ de son quart de travail. Prévoir un vestiaire.</li> <li><input type="checkbox"/> Afficher dans les endroits pour les fumeurs des rappels sur la distanciation et de ne pas partager les articles de fumeur.</li> <li><input type="checkbox"/> Si covoiturage, privilégier avec les mêmes personnes et avec le port du masque.</li> </ul> <p>Pour plus de détails, consulter le document de <a href="#">Gestion des aires communes et du covoiturage des travailleurs en milieu de soins</a>.</p>
<b>Proches aidants et visiteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Vérifier si présence de contre-indication à la visite (présence de symptômes, diagnostic de COVID-19 et non rétabli, contact à risque élevé).</li> <li><input type="checkbox"/> Revoir les mesures de PCI à l'arrivée.</li> <li><input type="checkbox"/> Donner accès à des ÉPI et offrir de l'assistance pour les enfiler et les retirer, au besoin.</li> <li><input type="checkbox"/> Revoir les directives pour circuler dans les lieux.</li> </ul>
<b>Statut immunitaire des résidents</b>	<p>Afin de pouvoir rapidement appliquer l'annexe 2 de la <a href="#">DGCRMAI-004</a> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Créer et tenir à jour une liste des résidents avec les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- statut vaccinal (nombre de doses reçues);</li> <li>- épisode antérieur de COVID-19 en indiquant la date;</li> <li>- immunosuppression (si possible).</li> </ul> </li> </ul>
<b>CPAP/BiPAP</b>	<p>Répertorier les résidents utilisant un CPAP ou un BiPAP.</p>



## Dès la présence d'un cas (résident ou TdeS)

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
<p><b>Gestion d'un résident symptomatique et/ou positif</b></p>	<p>Se référer aux annexes de la <a href="#">DGCRMAI-004</a> pour les directives en lien avec l'isolement et le dépistage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Isoler le résident.</li> <li><input type="checkbox"/> Mettre une affiche plastifiée sur la porte de l'unité locative en isolement : <i>Précautions additionnelles gouttelettes-contact avec protection oculaire et masque N95.</i></li> <li><input type="checkbox"/> Aviser le résident et sa famille de l'isolement en cours et des consignes à respecter.</li> <li><input type="checkbox"/> Informer (par écrit et verbalement) le personnel des cas d'isolements en cours.</li> <li><input type="checkbox"/> Initier une grille de suivi des cas.</li> <li><input type="checkbox"/> Surveiller la condition du résident pendant son isolement (peut se faire par téléphone).</li> <li><input type="checkbox"/> Servir les repas à l'unité locative pour les personnes en isolement.</li> <li><input type="checkbox"/> Dédier une salle de bain. Si salle de bain partagée, évaluer la possibilité d'obtenir des chaises d'aisance, si disponibles.</li> <li><input type="checkbox"/> Prévenir le déconditionnement; consulter la <a href="#">DGAPA-010.REV2.</a></li> </ul> <p>Si le cas résident utilise un CPAP/BiPAP (se référer à l'équipe PCI pour plus de précisions).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Valider avec le médecin traitant la possibilité de cesser temporairement son utilisation.</li> <li><input type="checkbox"/> Fermer la porte de l'unité locative en tout temps.</li> <li><input type="checkbox"/> Mettre une affiche plastifiée précisant les précautions additionnelles aériennes-contact avec protection oculaire qui inclut le port du masque N95.</li> <li><input type="checkbox"/> Ouvrir la ventilation de la salle de bain/ouvrir les fenêtres.</li> </ul>

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
<b>Gestion d'un travailleur de la santé (TdeS) symptomatique et/ou positif</b>	<p>Se référer au Guide de l'INSPQ <a href="#">Prise en charge des travailleurs de la santé en milieu de soins</a>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Retirer le TdeS du travail.</li> <li><input type="checkbox"/> Recommander de faire un test TAAN en clinique de dépistage.</li> <li><input type="checkbox"/> Identifier les contacts (TdeS et résidents). Si le TdeS obtient un TAAN positif et qu'il ne portait pas adéquatement son masque durant sa période de contagiosité.</li> <li><input type="checkbox"/> Consulter ces documents pour les indications de retour au travail : <ul style="list-style-type: none"> <li>• (INSPQ) <a href="#">Prise en charge des travailleurs de la santé en milieu de soins</a></li> <li>• (MSSS) <a href="#">DGSP-018</a></li> </ul> </li> </ul>
<b>Gestion des contacts</b>	<p>Se référer aux annexes de la <a href="#">DGCRMAI-004</a> pour la conduite en fonction du statut immunitaire et du type de contact entre résidents.</p> <p>Le cas résident (ou le personnel de son milieu de vie, si le cas n'est pas en mesure de le faire) doit aviser les contacts que, pour une durée de 10 jours, ceux-ci devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ surveiller l'apparition de symptômes;</li> <li>➤ éviter les contacts avec les personnes vulnérables;</li> <li>➤ porter un masque lors de toute interaction sociale;</li> <li>➤ pratiquer la distanciation de 2 mètres, autant que possible.</li> </ul> <p>Le personnel du milieu de vie peut assurer une vigie des symptômes des résidents.</p> <p>Exemples d'expositions en communauté qui sont compatibles avec une transmission entre le cas et les contacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ risque élevé : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ habiter la même unité locative;</li> <li>○ couple habitant différentes unités locatives;</li> <li>○ partenaires sexuels;</li> <li>○ habiter la même unité de vie (pour les milieux avec chambres et espaces communs partagés).</li> </ul> </li> </ul>

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
<p>Suite...</p> <p><b>Gestion des contacts</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ autres risques qui ne constituent <b>pas</b> un risque élevé : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ participer à la même activité, organisée par le milieu ou par les résidents, supervisés ou non, p. ex. bingo, billard, partie de cartes, chorale;</li> <li>○ évènement organisé dans le milieu de vie ou à l'extérieur, p. ex. souper dansant ou sortie à la cabane à sucre en autobus;</li> <li>○ fumoir (intérieur et extérieur).</li> </ul> </li> </ul> <p>Pour les contacts TdeS, se référer au guide de l'INSPQ <a href="#">Prise en charge des travailleurs de la santé en milieu de soins</a></p>
<p><b>Mise en place d'une station d'habillage</b></p>	<p><b>Emplacement</b> : à l'extérieur de la zone en isolement (ex. dans le corridor). Possibilité que la station soit mobile (ex. chariot roulant).</p> <p><b>Matériel requis</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> SHA</li> <li><input type="checkbox"/> Masques N95 (de chaque grandeur)</li> <li><input type="checkbox"/> Gants (de chaque grandeur)</li> <li><input type="checkbox"/> Blouses (lavables ou jetables)</li> <li><input type="checkbox"/> Protections oculaires (visières ou lunettes)</li> <li><input type="checkbox"/> Poubelle</li> <li><input type="checkbox"/> Affiche plastifiée sur les étapes du port des ÉPI</li> </ul>
<p><b>Mise en place d'une station de déshabillage</b></p>	<p><b>Emplacement</b> : à la sortie de la zone en isolement (ex. dans l'unité locative, près de la sortie).</p> <p>Si la station est à l'extérieur de l'unité locative, elle doit être à plus d'un mètre de la station d'habillage pour éviter la contamination croisée. Si elle est sur un chariot mobile, prévoir une zone distincte de la zone d'habillage.</p>

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
<p><b>Suite...</b> <b>Mise en place d'une station de déshabillage</b></p>	<p><b>Matériel requis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Poubelle (identifiée souillée si elle est dans le corridor)</li> <li><input type="checkbox"/> SHA</li> <li><input type="checkbox"/> Lingettes désinfectantes</li> <li><input type="checkbox"/> Affiche plastifiée sur les étapes de retrait des ÉPI</li> <li><input type="checkbox"/> Prévoir sac pour lingerie souillée si jaquettes lavables utilisées</li> </ul>
<p><b>Mise en place d'une station de nettoyage et désinfection</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection oculaire</li> <li>- Petits équipements de soins</li> </ul>	<p><b>Emplacement :</b> si espace disponible pour une station distincte que la station de déshabillage.</p> <p><b>Matériel requis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> SHA</li> <li><input type="checkbox"/> Lingettes désinfectantes</li> <li><input type="checkbox"/> Gants (de chaque grandeur)</li> <li><input type="checkbox"/> Masques médicaux et N95</li> <li><input type="checkbox"/> Affiche plastifiée sur les étapes de désinfection de la protection oculaire</li> <li><input type="checkbox"/> Poubelle</li> </ul>

**Critère de rétablissement des résidents** Se référer à l'annexe 2 de la [DGCRMAI-004](#)

Après 5 jours d'isolement (donc au jour 6) :

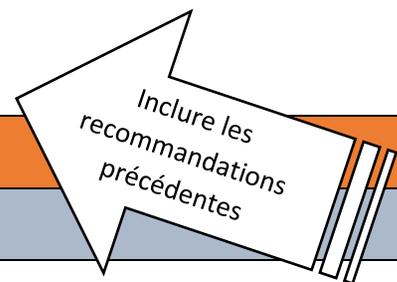
- Si amélioration des symptômes et absence de fièvre depuis 24 heures, faire un TDAR :
  - si positif : isolement supplémentaire de 5 jours (total de 10 jours);
  - si négatif : levée d'isolement. Le résident peut reprendre ses activités **avec port du masque et distanciation sociale de 2 m.**

Il est important de respecter les consignes d'isolement, car on peut demeurer **contagieux environ 10 jours.**

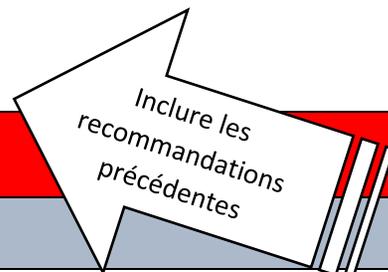
**Pour les résidents immunosupprimés, la durée minimale d'isolement est de 10 jours.**

## Milieu en surveillance

### Recommandations ou pistes d'intervention



- Rehausser les services de l'hygiène et de la salubrité.
- Sensibiliser les résidents, qui doivent faire l'autosurveillance des symptômes, aux directives en cas d'apparition de ceux-ci.
- S'assurer de connaître les mesures à mettre en place en cas d'éclosion afin d'être prêt le cas échéant.
- Rencontrer le personnel de chaque quart de travail. Répéter régulièrement ces rencontres.
  - Dresser un tableau clair de la situation.
  - Rappeler l'importance du port du masque médical ou du masque N95 en tout temps, selon la situation.
  - Rappeler l'importance du port du masque médical par les usagers lorsqu'ils sont dans les aires communes et lors des soins.
  - Rappeler les mesures de vigie, d'éclosion, des précautions additionnelles et du port des ÉPI.
  - Rappeler l'importance de l'hygiène des mains aux quatre moments avec une SHA ou avec de l'eau et du savon.
  - Rappeler les signes et symptômes de la COVID-19, initier le dépistage et les mesures de précautions additionnelles rapidement.
  - Rappeler l'importance de la distanciation physique de 2 mètres en dehors des zones de soins (lors des repas, pauses, poste de garde).
  - Informer des derniers résultats d'audits, au besoin.
  - Rappeler l'importance de respecter les procédures de désinfection des petits équipements mobiles partagés et des surfaces de travail (ex. chariot à médicament, ordinateur, téléphone, presse-pilule, espace de travail).
- Identifier une personne de référence (champion PCI) sur tous les quarts de travail pour répondre aux questions sur l'application des mesures.
- Faire la gestion des ÉPI et du matériel requis :
  - faire un inventaire du matériel à une fréquence régulière;
  - prévoir les commandes à l'avance (surtout pour la couverture des fins de semaine et des jours fériés).



**Milieu en éclosion** Le document de référence est la directive ministérielle [DGCRMAI-005](#)

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
<p><b>Comité de gestion d'éclosion</b></p>	<p>Lorsqu'une éclosion est confirmée, identifier clairement les personnes responsables de la gestion de l'éclosion.</p> <p>Suggestion des membres pouvant composer le comité selon la réalité du milieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ propriétaire ou exploitant;</li> <li>➤ responsable des soins : infirmière, infirmière auxiliaire, PAB;</li> <li>➤ partenaires CISSS ou de la PCI selon votre fonctionnement interne;</li> <li>➤ responsable du secteur alimentaire;</li> <li>➤ responsable du secteur hygiène et salubrité;</li> <li>➤ représentant du comité des usagers.</li> </ul> <p>Un minimum de 2 personnes est nécessaire pour composer le comité de gestion d'éclosion. Sa composition peut varier dans le temps, selon l'évolution de l'éclosion.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Tenir des rencontres régulières et fréquentes pour le suivi de la situation.</li> <li><input type="checkbox"/> Documenter les décisions prises lors des rencontres.</li> </ul>
<p><b>Communication dans le milieu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Informer l'ensemble du personnel, les résidents, les familles et le comité des usagers de l'état de situation et des mesures qui seront en place.</li> <li><input type="checkbox"/> Afficher à l'entrée du milieu de vie qu'une éclosion est en cours dans le milieu.</li> </ul>
<p><b>Gestion du personnel</b></p>	<p>Rehausser le ratio personnel-résident au besoin pour que les mesures de PCI soient respectées.</p>

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
<b>Gestion des cas et contacts</b>	Se référer aux sections portant sur la gestion des cas et contacts, pages 5 à 7.
<b>Stations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habillage</li> <li>- Déshabillage</li> <li>- Désinfection de la protection oculaire et des petits équipements</li> </ul>	Se référer aux sections précédentes pour les recommandations, pages 7 et 8.
<b>Hygiène et salubrité</b>	<p>Mettre en place une fréquence de nettoyage et de désinfection des surfaces fréquemment touchées (<i>high touch</i>) dans les aires communes qui est supérieure à une fois par jour (plurifréquence). Cette fréquence sera déterminée en fonction du risque de transmission.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Utiliser le guide <a href="#">Hygiène et salubrité dans les milieux de vie RPA, RI et CHSLD</a>.</li> <li><input type="checkbox"/> Indiquer au personnel quelles sont les unités locatives en isolement.</li> <li><input type="checkbox"/> Établir des routes de travail ou modifier les routes existantes afin d'augmenter les fréquences de nettoyage et de désinfection, en fonction du risque.</li> <li><input type="checkbox"/> Vérifier la possibilité d'augmenter le nombre de préposés en hygiène et salubrité par quart de travail.</li> <li><input type="checkbox"/> Nommer rapidement (si ce n'est déjà fait) un chef d'équipe en hygiène et salubrité.</li> <li><input type="checkbox"/> Prévoir idéalement un préposé par étage ou par zone. Si ce n'est pas possible, le préposé doit obligatoirement débiter le nettoyage et la désinfection par la zone froide, poursuivre dans la zone tiède et terminer dans la zone chaude. Il ne doit jamais retourner dans une zone moins contaminée dans le même quart de travail. L'unité locative est considérée comme une zone.</li> <li><input type="checkbox"/> Planifier une route de transport sécuritaire pour la gestion des déchets, et valider la route de transport pour la lingerie ainsi que pour la livraison des repas (le but est d'éviter le plus possible le déplacement des employés vers les zones chaudes).</li> </ul>

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
<p><b>Suite...</b> <b>Hygiène et salubrité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Revoir auprès du personnel H&amp;S les mesures de PCI et les étapes du port et retrait des ÉPI.</li> <li><input type="checkbox"/> Avoir une liste des surfaces <i>high touch</i> à nettoyer.</li> <li><input type="checkbox"/> Avoir une quantité suffisante de matériel (ex. linges en microfibre).</li> <li><input type="checkbox"/> Utiliser les produits reconnus par <a href="#">Santé Canada</a>.</li> <li><input type="checkbox"/> Prévoir une désinfection terminale des unités locatives à la fin de la période d'isolement (selon l'organisation du milieu).</li> </ul>
<p><b>Salle à manger</b></p>	<p>Le comité de gestion d'écllosion peut décider de garder la salle à manger ouverte ou non selon la situation ou la source probable de contamination. Il est également possible d'instaurer des mesures supplémentaires, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Réduire le nombre de personnes par service.</li> <li><input type="checkbox"/> Prévoir plusieurs services.</li> <li><input type="checkbox"/> Réserver des places attitrées aux résidents.</li> <li><input type="checkbox"/> Remettre une distance de 2 mètres entre les tables pour favoriser la distanciation.</li> <li><input type="checkbox"/> Remettre les mesures barrières (ex. plexiglass).</li> <li><input type="checkbox"/> Ajouter une personne qui accueille les résidents à la salle à manger pour faire un rappel des mesures en vigueur (distanciation, hygiène des mains, port du masque jusqu'à ce que le repas soit servi).</li> <li><input type="checkbox"/> Offrir l'option du service de livraison des repas à l'appartement/chambre pour réduire l'achalandage à la salle à manger.</li> </ul>
<p><b>Activités sociales</b></p>	<p>Le comité de gestion d'écllosion peut suspendre temporairement les activités sociales et les soins ou services externes (coiffure, soins de pieds, salle de cinéma, etc.), sauf pour les services essentiels, pour tout le milieu ou seulement pour les unités/regroupements géographiques en éclolosion (ex. si la source de l'écllosion est identifiée), tels que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Reporter le souper mensuel des anniversaires.</li> <li><input type="checkbox"/> Reporter un souper spécial ou une sortie.</li> <li><input type="checkbox"/> Reporter les visites porte ouverte du milieu.</li> </ul>

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
<p><b>Suite...</b></p> <p><b>Activités sociales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Mettre un nombre maximal de personnes permises par activité et réinstaurer un registre de présences.</li> <li><input type="checkbox"/> Fermer un ou des espace(s) commun(s).</li> <li><input type="checkbox"/> Retirer le nombre de places assises dans un espace commun pour favoriser la distanciation.</li> <li><input type="checkbox"/> Retirer les fauteuils à 2 ou 3 places et remplacer par des fauteuils individuels avec distanciation.</li> <li><input type="checkbox"/> Ajouter des distributrices de SHA dans les espaces communs avec affiches plastifiées.</li> <li><input type="checkbox"/> Mettre les affiches : <i>Port du masque obligatoire.</i></li> <li><input type="checkbox"/> Toutes autres mesures qui, de l'avis du comité, permettraient de réduire la propagation du virus à l'intérieur du milieu de vie.</li> </ul>
<p><b>Proches aidants et visiteurs</b></p>	<p>Le comité de gestion d'éclosion peut revoir le nombre maximal permis de visiteurs ou personnes proches aidantes (consulter la <a href="#">DGCRMAI-005</a> pour les précisions).</p>
<p><b>Déplacements, sorties ou congés temporaires</b></p>	<p>Non permis pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cas confirmé de COVID-19 en isolement.</li> <li>• Résident avec une exposition à risque élevé ou contact étroit <u>et qui nécessite un isolement.</u></li> </ul>
<p><b>Admissions</b></p>	<p>Selon la DGCRMAI-004, tous les résidents (excluant ceux considérés protégés) doivent se soumettre à un test de dépistage TAAN 24 à 48 heures avant l'admission.</p> <p>Si un TAAN n'est pas disponible en temps opportun, un TDAR pourrait être considéré afin de ne pas retarder le transfert.</p> <p>Un résident ayant un résultat positif peut intégrer la RPA mais doit être en mesure de respecter l'isolement et les mesures de PCI requises.</p>

## Éclosion non contrôlée

Selon l'évaluation et le jugement du comité de gestion d'éclosion, des mesures plus restrictives pourraient être appliquées. Par exemple, effectuer des dépistages auprès des contacts, mise en isolement préventif, gestion des contacts élargis, etc.

Lors d'une situation épidémiologique telle que :

- Évolution soutenue et à la hausse du nombre de cas reliés au milieu de vie.  
Ou
- Persistance dans les apparitions de nouveaux cas reliés au milieu de vie, 10 jours ou plus suivant l'implantation des mesures PCI ET qu'il est jugé que la sécurité des résidents, TdeS ou autres travailleurs n'est pas assurée.

Mise à jour : 2022-05-10